


LA VALORISATION DE LA BIOMASSE en SEINE-ET-MARNE

CADRE REGLEMENTAIRE

LES INSTALLATIONS CLASSEES

pour la protection de l'Environnement

 Les installations de combustion:

 nomenclature: rubrique N° 2910

1) supérieure ou égale à 20 MW : **(A)**

2) supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW : **(D C)**

 Autorisation / Déclaration

LES INSTALLATIONS CLASSEES

pour la protection de l'Environnement

- **Les rejets:**

- **Arrêté du 25 juillet 1997** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910.

LES INSTALLATIONS CLASSEES

pour la protection de l'Environnement

- **Les rejets:**

- **Arrêté ministériel du 20 juin 2002 modifié** relatif aux installations de combustion d'une puissance supérieure à 20 MWth : modifications en cours.

- **Directive n° 2001/80/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001** relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Système d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre:

Article R229-5 du code de l'environnement :

installations de combustion d'une puissance thermique supérieure à 20 MW

La surveillance des émissions dues aux procédés de combustion vise les émissions provenant de la combustion de tous les types de combustibles se trouvant dans l'installation, ainsi que les émissions issues des procédés d'épuration.

Plan de Protection de l'Atmosphère PPA

Arrêté interpréfectoral n°2006-1117 du 7 juillet 2006 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère de la région d'Ile-de-France

Arrêté interpréfectoral n° 2007-1590 du 24 septembre 2007 relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère et à la réduction des émissions de polluants atmosphériques en Ile-de-France

ENERGIE **économies d 'énergie**

- **les certificats d 'économies d 'énergie**

http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/energie/eco_energie.htm

- **la cogénération**

http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/publications/coge_vers_internet

- **L'obligation d'achat de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables et de la cogénération et l'obtention d'un certificat donnant droit à l'obligation d'achat:**

http://www.industrie.gouv.fr/energie/electric/se_ele_a5.htm

Des sites internet

- **DRIRE Ile de France:**

<http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/>

- **Installations classées:**

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/accueil.php>

- **Le site du Plan de Protection de l'atmosphère (PPA):**

http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet_ppa/index.html

MERCI

de votre attention

**DIRECTION Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
d'Ile-de-France
Groupe de Subdivisions de Seine-et-Marne
14, rue de l'Aluminium
77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE CEDEX
Tél. : 01 64 10 53 53
FAX : 01 64 41 61 99
<http://www.ile-de-France.drire.gouv.fr>**